

Séminaire scientifique international "Risque sismique et sûreté nucléaire"

(Strasbourg - 17 juin 2009)

Introduction

Bonjour, et merci d'être venu nombreux aujourd'hui, ce qui montre l'intérêt qui est porté au sujet.

L'idée de ce séminaire scientifique part du constat qu'en matière d'évaluation du risque sismique et de conception parasismique, les connaissances évoluent, s'affinent, et les nombreuses études ou rapports publiés sur le sujet en témoignent.

Dans une démarche de progrès permanent en matière de sûreté, les Autorités de sûreté nucléaire souhaitent se tenir informées des avancées des connaissances et, en tant que de besoin, les prendre en compte dans les réglementations et les pratiques.

C'est ainsi que l'Autorité de sûreté nucléaire suisse (ENSI) et l'Autorité de sûreté nucléaire française (ASN) ont souhaité organiser, avec le soutien de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (l'IRSN), ce séminaire scientifique.

*

Un mot sur l'ASN : l'ASN, c'est une autorité administrative indépendante. Elle est dirigée par un collège de cinq commissaires qui prennent leurs décisions collégalement en toute impartialité et en toute indépendance, sans recevoir d'instruction du gouvernement. 430 personnes travaillent à l'ASN, et il y en a peu près autant qui, à l'IRSN, travaillent pour le compte de l'ASN.

La mission de l'ASN, c'est d'assurer le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France. C'est également de contribuer à l'information des citoyens. Nous avons pour objectif de faire progresser la sûreté nucléaire et la radioprotection.

*

Pour le séminaire d'aujourd'hui, nous avons souhaité que le débat soit le plus large et le plus ouvert possible. En matière nucléaire, une des règles d'or est de regarder ce qui se fait ailleurs, et c'est pourquoi nous avons invité des experts de plusieurs pays ainsi que des experts de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA).

En outre, nous avons souhaité que ce séminaire, bien que scientifique, soit ouvert au public et vous aurez la possibilité, à la fin de chaque session, de poser des questions à un panel d'experts que nous avons réunis pour l'occasion.

*

Bien sûr, le risque sismique est pris en compte dès la conception des installations nucléaires. Mais, tous les dix ans, dans le cadre des réexamens de sûreté, nous nous posons la question : « est-ce que les dispositions de protection sont toujours suffisantes, compte tenu des nouvelles connaissances, ou bien y a-t-il des éléments nouveaux qui doivent nous conduire à demander aux exploitants de les renforcer ».

L'objectif de ce séminaire, c'est donc de faire ensemble le point sur l'avancée des connaissances sur l'évaluation du risque sismique (1^{ère} session) et les méthodes de conception parasismique (2^{ème} session), afin de savoir ce qui aujourd'hui fait consensus parmi les experts et ce qui est encore en débat. Sur cette base, il sera de la responsabilité des Autorités de sûreté suisse et française de voir quelles conclusions elles en tirent pour les règles de protection des installations nucléaires contre les séismes, et comment elles vont utiliser ces données dans les réexamens de sûreté à venir de ces installations.